

# **COMMUNES D'ANNIVIERS DOSSIER DE FUSION**

**PRESENTATION DU  
5 OCTOBRE 2005**

# HISTORIQUE DU PROJET DE FUSION

- **En 1998** : mise en place d'une commission collaboration-fusion comprenant des élus des six communes.
- Cette commission siégera 10 fois et présentera son rapport **en décembre 2000**.
- Suite à ce rapport les conseils communaux d'Anniviers se prononcent favorablement sur la poursuite des travaux et déposent une requête au Conseil d'Etat pour le financement des frais d'étude.
- **Mai 2002** : le Conseil d'Etat accepte la prise en charge des frais d'élaboration du dossier de fusion par le Canton.

# HISTORIQUE DU PROJET DE FUSION

- **Août 2002** : la conférence des présidents d'Anniviers confie au SEREC le mandat pour l'élaboration du dossier de fusion.
- **Décembre 2002 à août 2004** : la Conférence des présidents d'Anniviers consacre huit séances de travail au dossier.
- **Août 2004** : le dossier technique de fusion est remis aux six communes d'Anniviers .
- **Septembre 2004** : le rapport est présenté aux conseils des six communes.
- **Décembre 2004/Janvier 2005** : le dossier de fusion est accepté par les six conseils et transmis au Conseil d'Etat.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte

- Multiples collaborations intercommunales
- Fort sentiment d'appartenance de la population au Val d'Anniviers
- Contexte géographique

## 1.2. Démarche

- Sources : Informations des communes, comptes communaux, autres statistiques et documents
- Avril 2004 : **19 entretiens** (problématique identitaire)
- **Conférence des Présidents d'Anniviers** : huit séances de travail de décembre 2002 à août 2004

## 1.3. Contenu du dossier

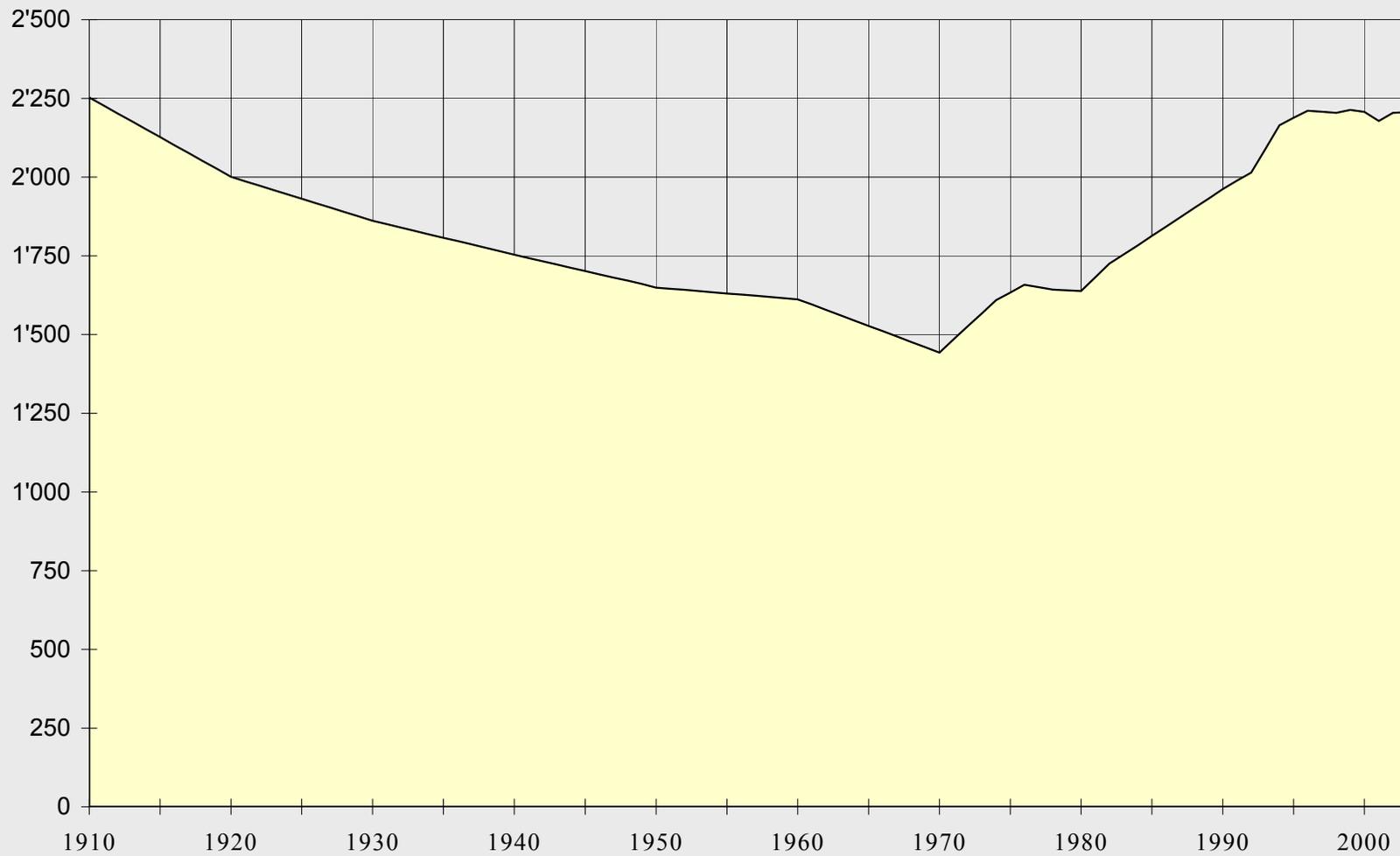
- Partie 1 : domaine socio-politique
- Partie 2 : domaine socio-économique
- Partie 3 : domaine territorial
- Partie 4 : domaine fonctionnel

## 2. HISTOIRE

- **14ème siècle Tiers d'Anniviers fait partie du dizain de Sierre avec :**
  - Quartier d'Ayer : communes d'Ayer et Mission
  - Quartier de Grimentz : communes de Grimentz et St-Jean
  - Quartier de Luc : communes de Luc et Chandolin
  - Quartier de Vissoie : communes de Vissoie, Frasn, Pinsec et Combaz
- **1798 :**
  - Tiers d'Ayer : communes d'Ayer, Mission et Combaz
  - Tiers de Luc : communes de Luc et Chandolin
  - Tiers de Grimentz : ½ tiers Grimentz / Vissoie + ½ tiers St-Jean, Frasn et Pinsec
- **1800 - 1920 : l'éclatement :**
  - 1804 : le Tiers de Luc quitte la paroisse d'Anniviers
  - 1814/1815 : Chandolin avec Fang quitte le Tiers de Luc
  - 1821 : la commune de St-Jean quitte le Tiers de Grimentz
  - 1825 : Grimentz quitte la paroisse d'Anniviers
  - 1884 : Chandolin quitte la paroisse de Luc
  - 1904 : Vissoie quitte le ½ Tiers de Grimentz
  - 1920 : Ayer quitte la paroisse d'Anniviers
- **1970 - 2005 : mise en place de diverses collaborations**

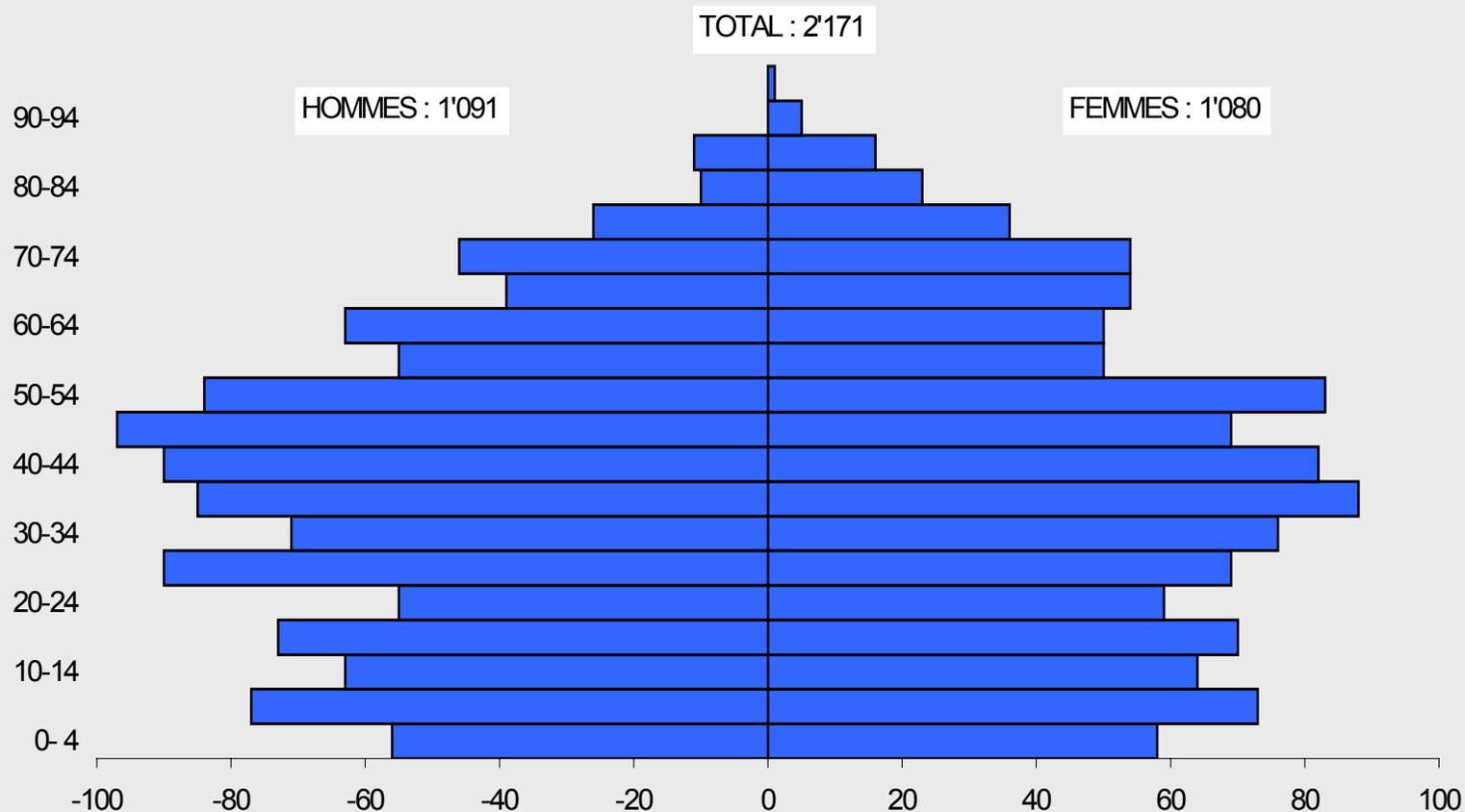
# 3. POPULATION

VAL D'ANNIVIERS : EVOLUTION DE LA POPULATION



### 3. POPULATION

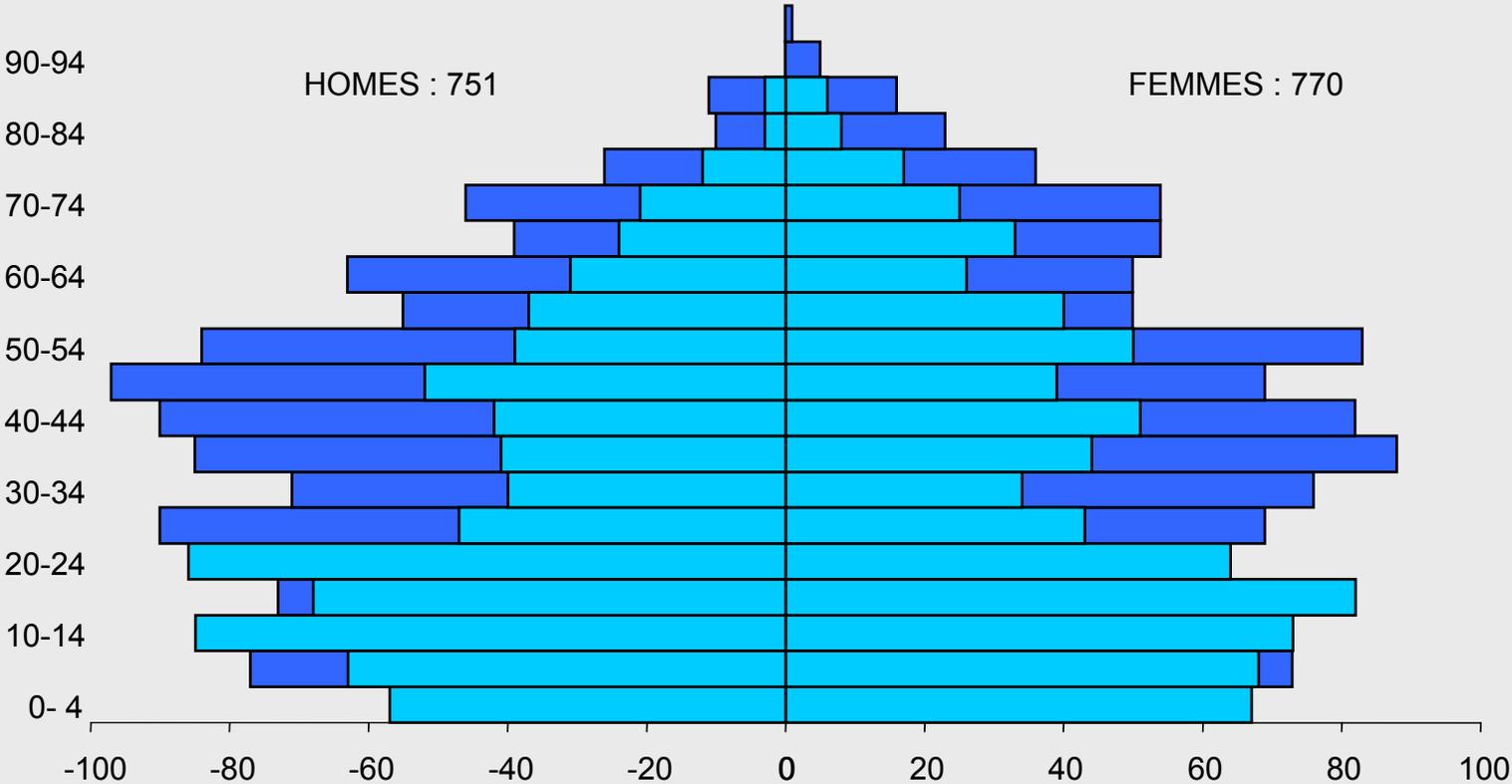
VAL D'ANNIVIERS : PYRAMIDE DES AGES 2000



# 3. POPULATION

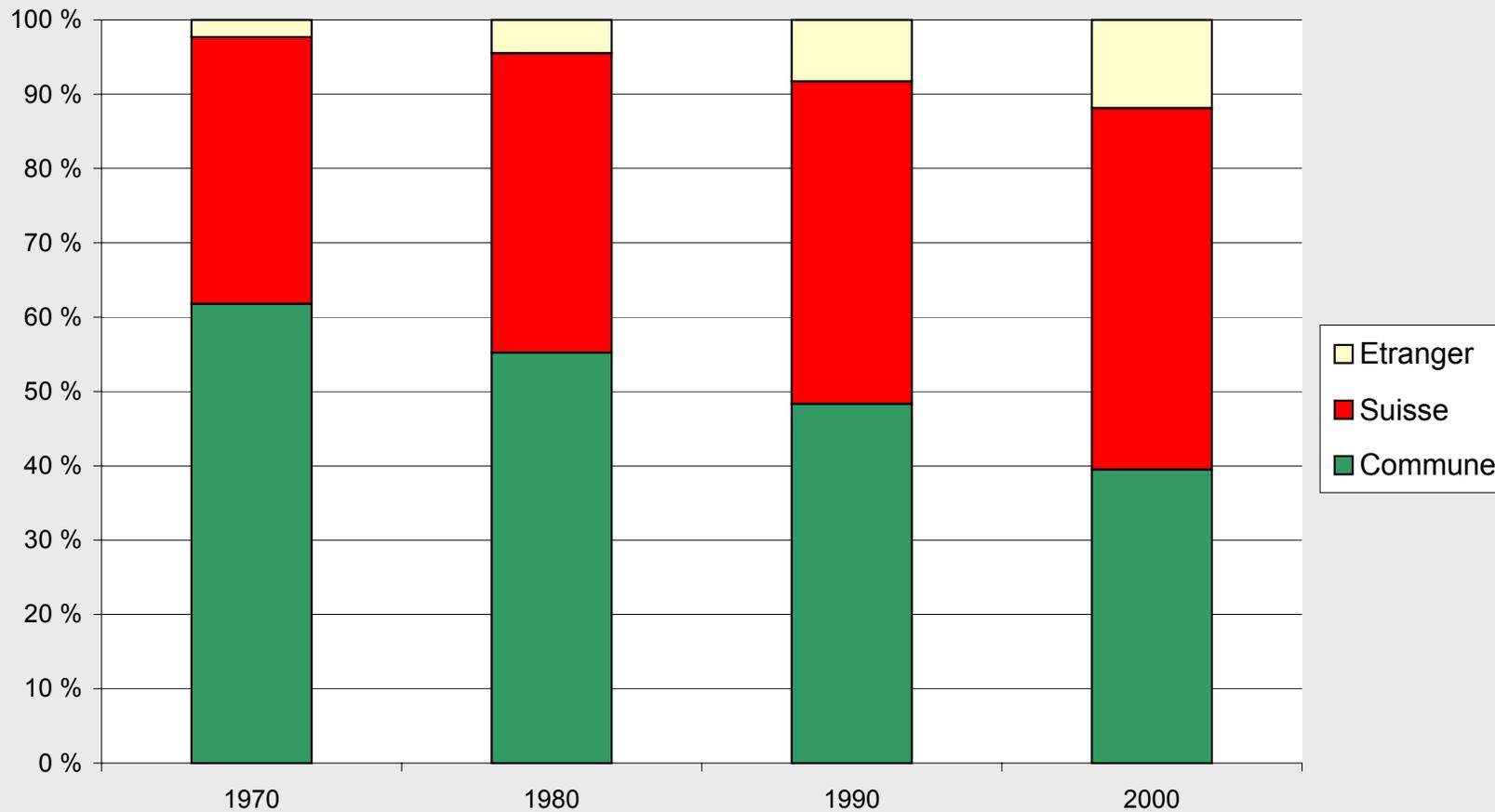
## VAL D'ANNIVIERS : PYRAMIDE DES AGES 1970 COMPAREE A 2000

TOTAL : 1'521



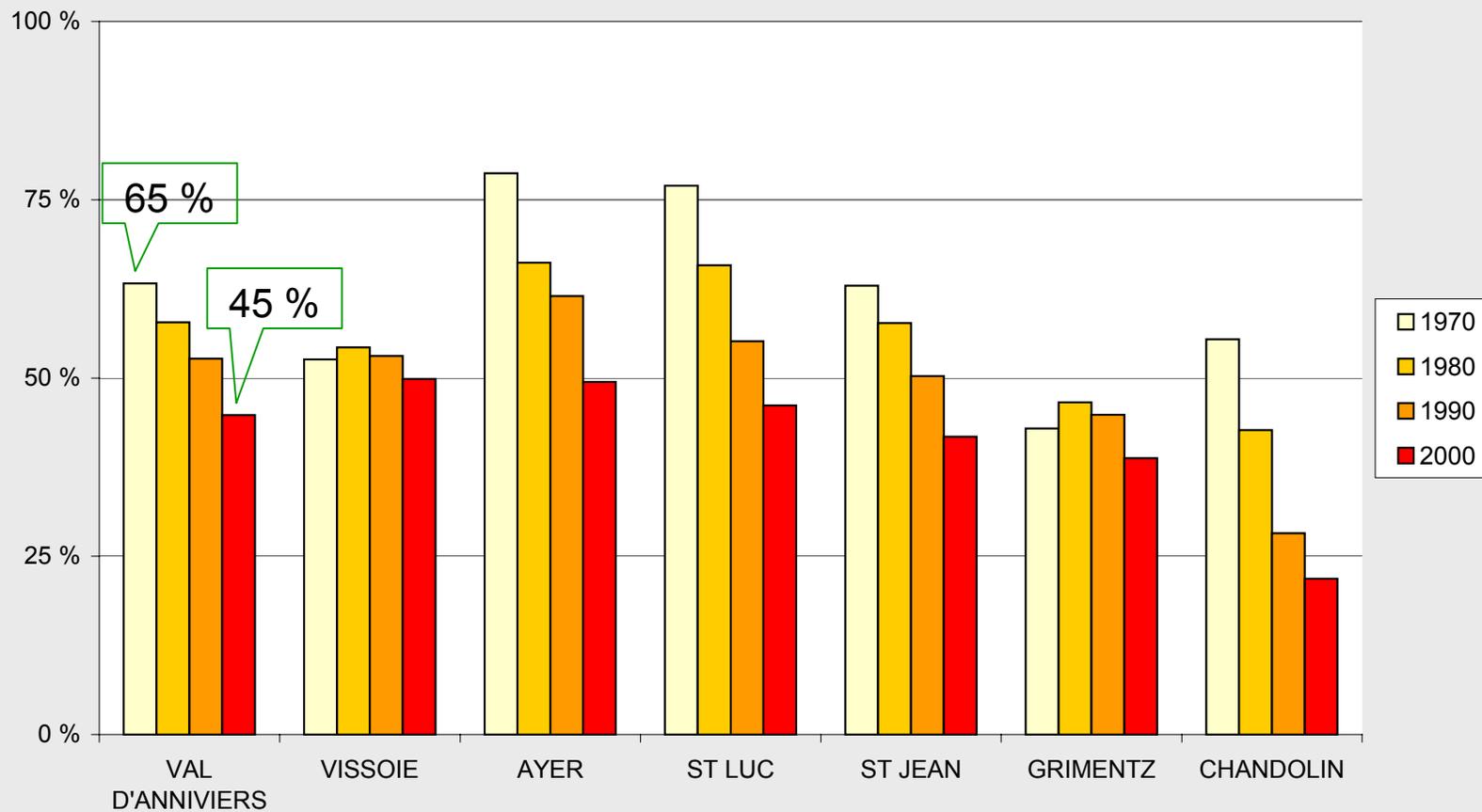
### 3. POPULATION

EVOLUTION DE LA POPULATION SELON L'ORIGINE



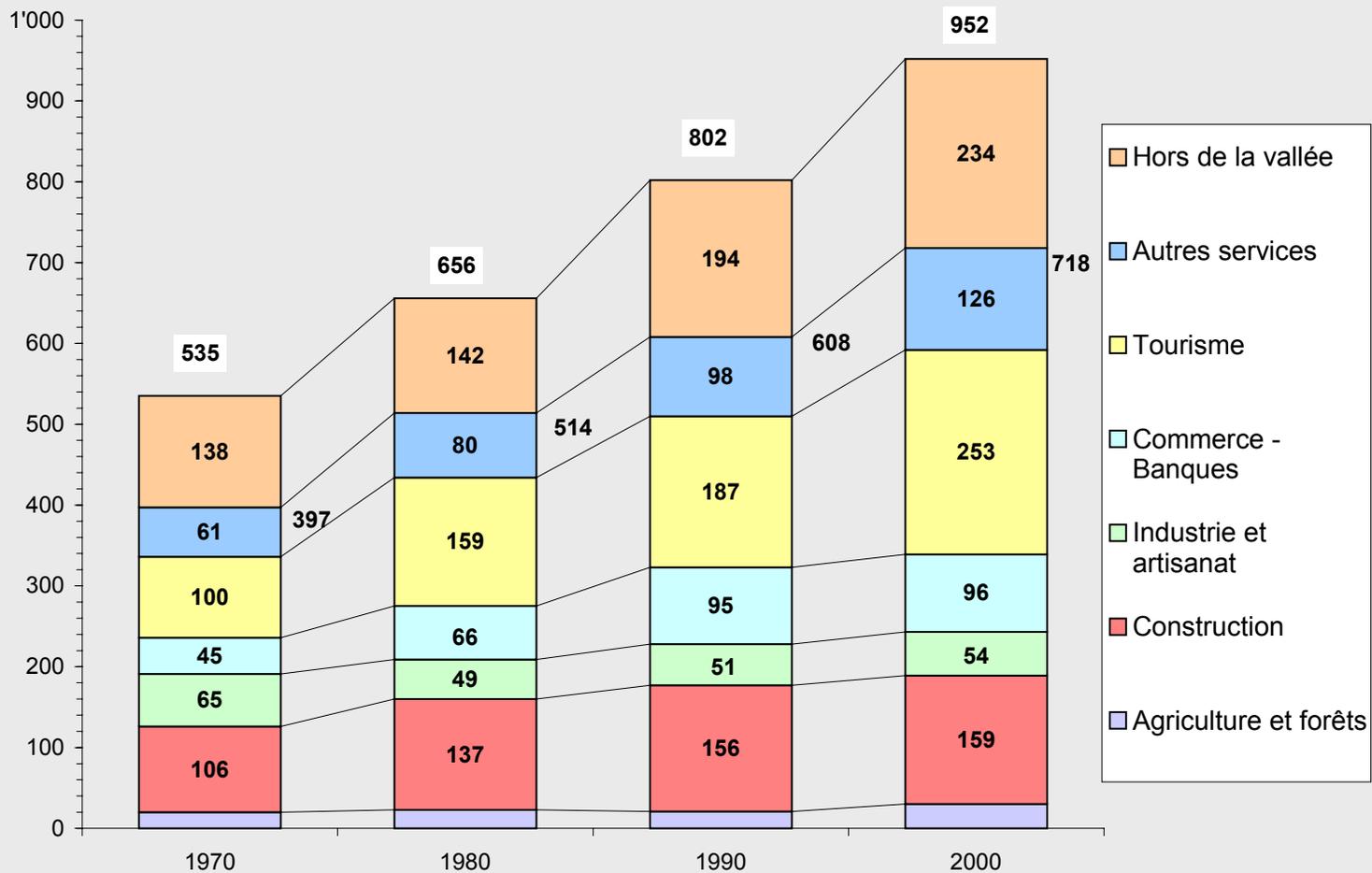
### 3. POPULATION

POPULATION ORIGINAIRE DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A LA POPULATION SUISSE



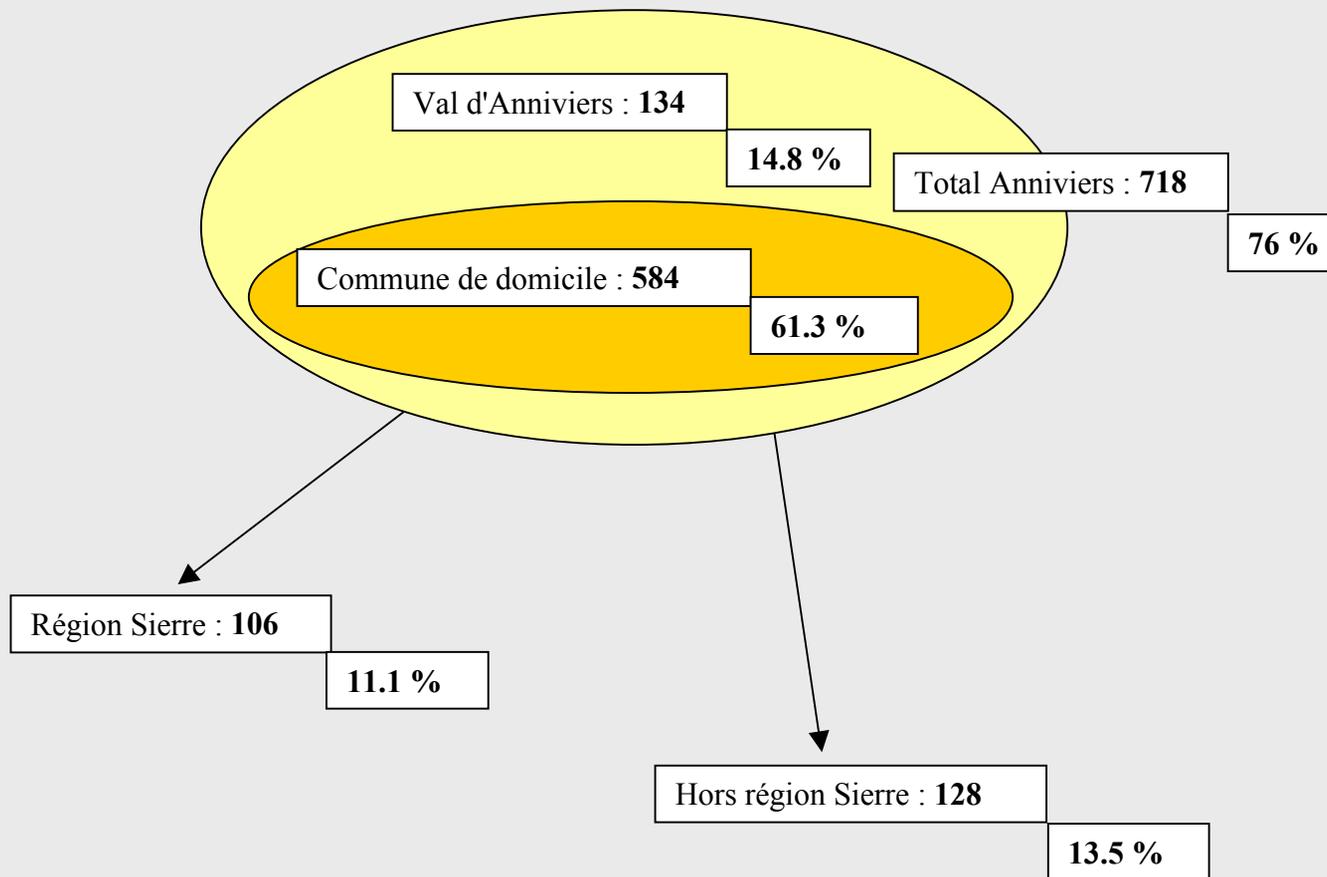
# 4. EMPLOI ET VIE ACTIVE

## PERSONNES OCCUPEES EN ANNIVIERS

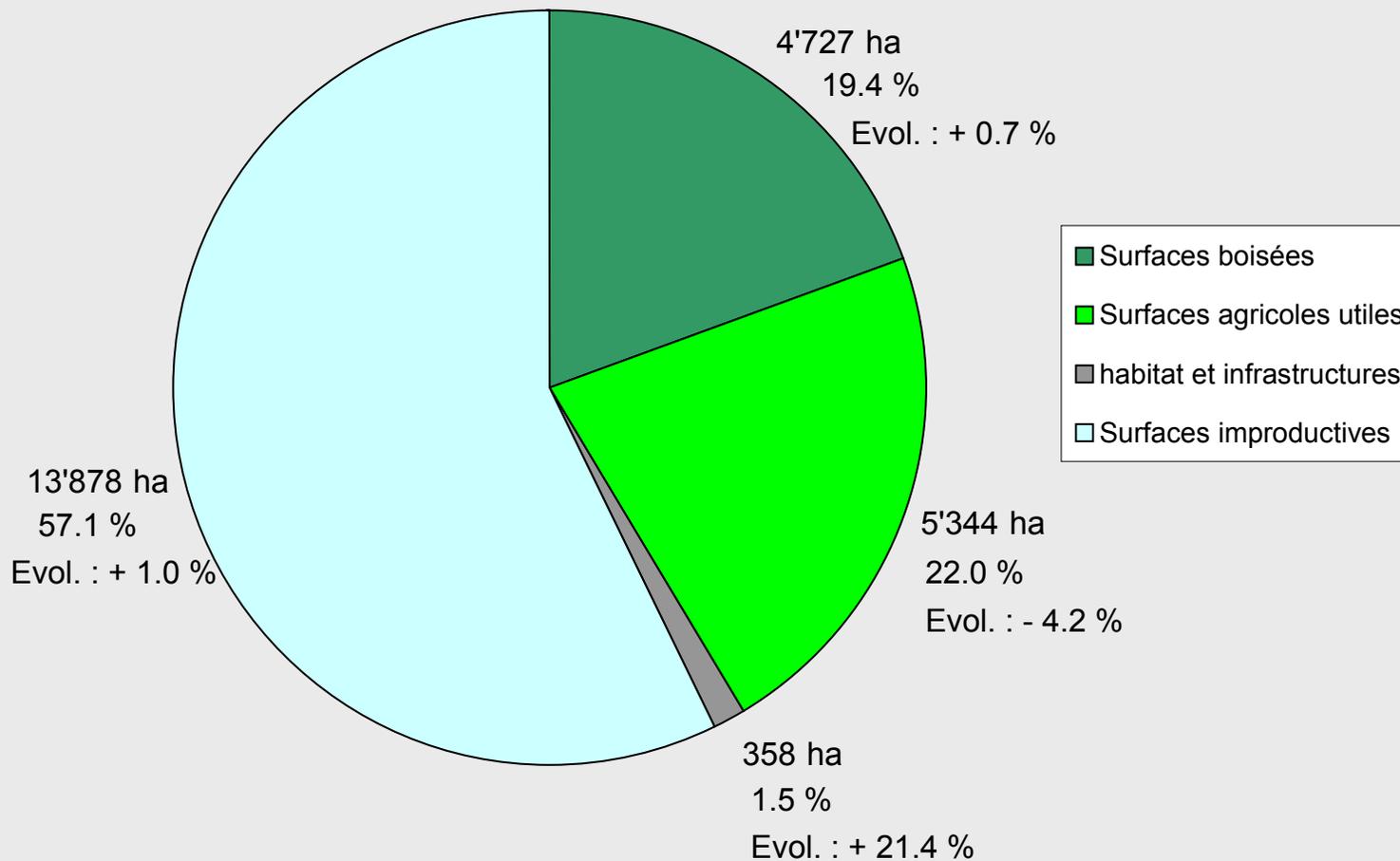


## 4. EMPLOI ET VIE ACTIVE

### PERSONNES OCCUPEES SELON LEUR LIEU DE TRAVAIL



## 5. Affectation du sol



- Surfaces en zone à bâtir : 339 ha

# La collaboration renforcée : alternative crédible ?

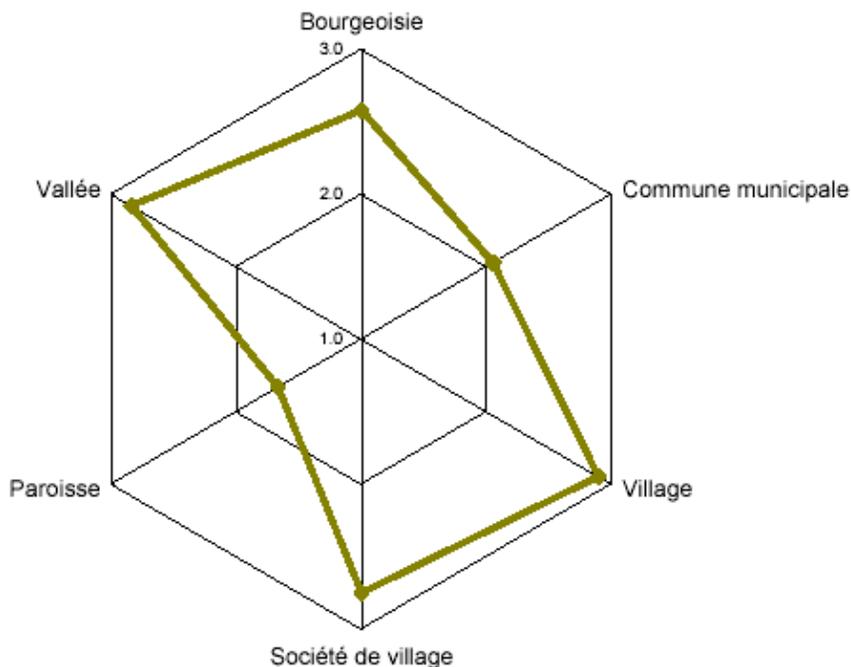
- Les grosses avancées en matière de collaborations ont été faites
- Possibilités encore ouvertes :
  - **Harmonisation** de certaines réglementations
  - Création de fonds communs nouvelles infrastructures utiles pour toute la vallée
  - Solutions novatrices pour renforcer les collaborations au niveau administratif
  - Mise en place d'un **système informatique unifié** pour les 6 communes
  - etc. ?
- Mais risque d'alourdissement du système de prises de décision déjà complexe actuellement

## 6. PROBLEMATIQUE IDENTITAIRE

### 6.1. Nom, armoiries, appartenance, identité

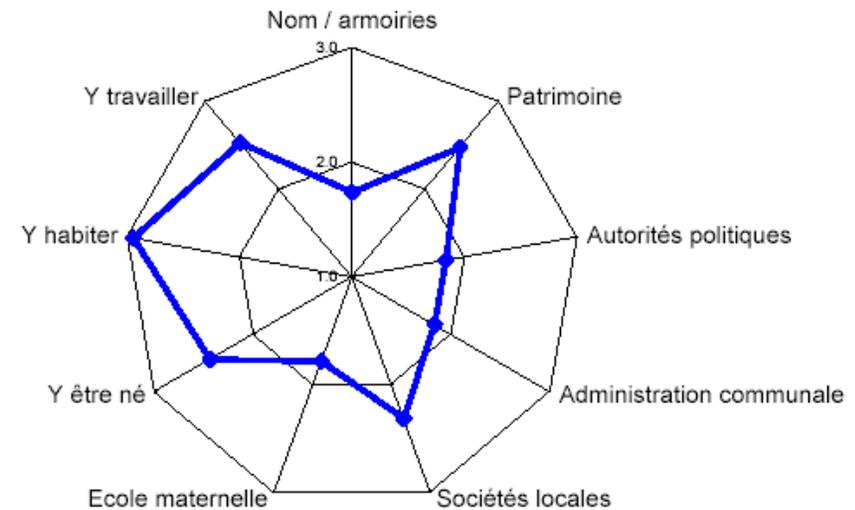
- Pas d'enjeu particulier concernant **nom et armoiries** de la commune : ils existent déjà et la population y est habituée et attachée
- Les anciennes communes conserveront leurs noms et armoiries

#### Sentiment d'appartenance à une communauté



- Perte d'identité pas insurmontable

#### Identification et attachement à la commune



#### Craines :

- **Marginalisation** de certains villages
- **Perte du service de proximité**, de qualité de certains services

## 6.2. Organisation politique

Constats

- 6 conseils communaux et 6 Assemblées primaires, 6 corps de justice
- 30 Conseiller(e)s dont 6 Présidents, 18 Juges, Vices-juges et Greffiers-juristes

- 7 ou 9 Conseillers communaux dont 1 Président
- 3 Juges, Vices-juges et Greffier-juriste
- 1 Assemblée primaire (dans un premier temps). A terme : Conseil général ?

- Problème de la représentativité des anciennes communes dans le Conseil communal
- Moins de personnes seront directement concernées par la chose publique

- Pas de possibilité de créer des "cercles électoraux"
- Autres solutions possibles :
  - Système proportionnel ?
  - Entente avec les partis politiques ?
  - Charte de fusion (règles concernant provenance des Conseillers communaux) ?
- **Conseils** de villages ou d'**anciennes communes** (instances consultatives)

Principes - solutions

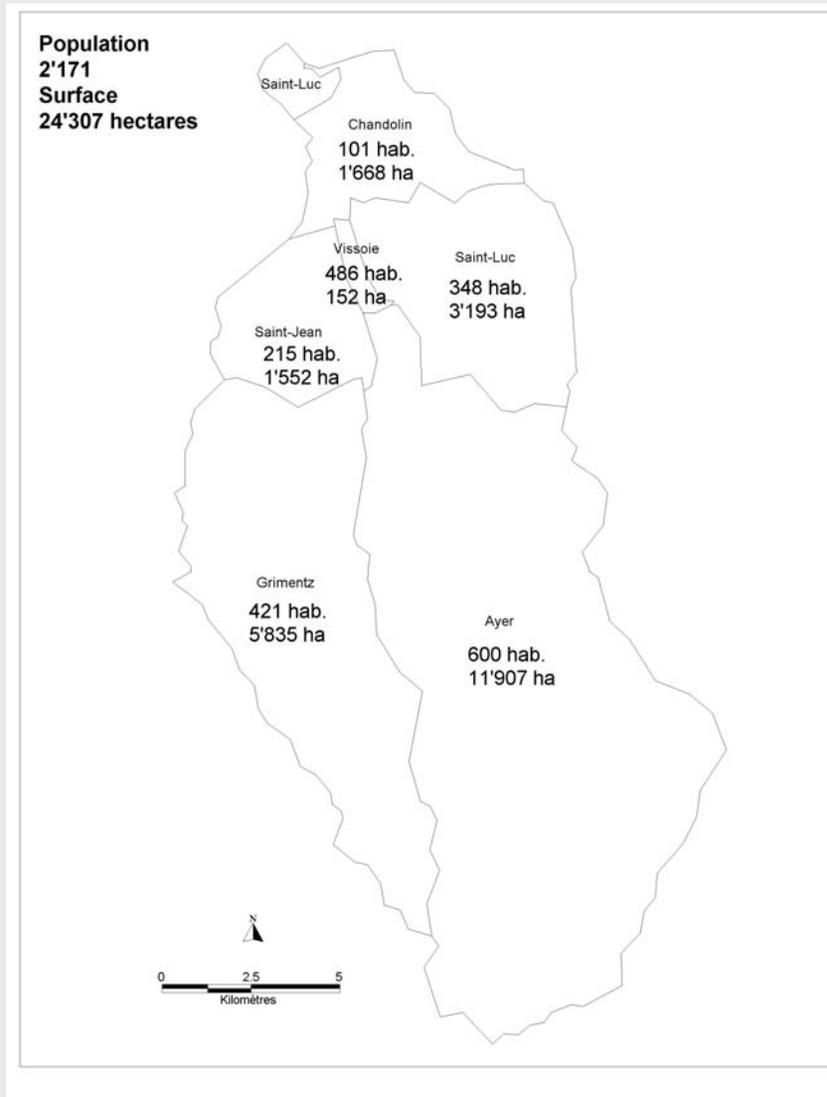
## 6.3. Collaborations

- Nombreuses collaborations communales existent
- Jugées positivement
- Nombreuses collaborations dans le domaine culturel et sportifs + "événementiels"
- Les anniviard(e)s ont l'habitude d'œuvrer ensemble

- Organismes actuellement intercommunaux sous la **responsabilité directe** des autorités communales
- Suppression de la Conférence des présidents

# 7. TERRITOIRE COMMUNAL

## 7.1. Limites communales



- Anniviers : **2ème plus grande commune du Valais** derrière Bagnes (28'221 ha)
- Anniviers : **3ème plus grande commune de Suisse** derrière Bagnes et Davos (25'439 ha)

## 8. ADMINISTRATION

### 8.1. Communes et bourgeoisies

- La bourgeoisie octroie le droit de cité
- Les communes accordent des **aides différenciées aux bourgeoisies**



- Perte de ressources pour certaines bourgeoisies

- **Les bourgeoisies ne sont pas concernées** par le processus actuel de fusion des communes mais **devront tout de même voter** sur leur fusion
- Futures aides aux bourgeoisies selon les **obligations légales**
- Gestion administrative des bourgeoisies sur mandat et contre rétributions

## 8.2. Administration

- Personnel administratif : environ **10.5 postes à plein temps**
- Conseillers communaux : **60 % de poste environ**

- Amélioration du service
- Possibilité d'avoir des **employés spécialisés** par domaine
- **Professionnalisation** des tâches et responsabilités
- Un seul serveur informatique
- Rationalisation à moyen et long terme au gré des départs naturels
- **Statut identique** pour tous les employés communaux
- Moins de conseillers communaux

- Perte d'une partie du **service de proximité**
- **Rationalisation des postes de travail** impossible à court terme
- **Augmentation des coûts** par :
  - harmonisation des salaires vers le haut
  - Augmentation des salaires pour postes avec responsabilités
  - Remplacement des conseillers par des collaborateurs techniques

## 8.2. Administration

- Bureaux actuels : guichets de proximité
- **Personnel actuel repris** par la commune d'Anniviers
- **Spécialisation du personnel** en fonction des compétences et affinités
- **Harmonisation** progressive du statut du personnel
- Président employé à **mi-temps**
- Autres conseillers également à 30 %
- **Système informatique unique** avec serveur central et bureaux reliés

## 9. CULTURE, LOISIRS ET CULTE

- Environ **40 sociétés** culturelles et sportives  $\frac{1}{4}$  musique,  $\frac{1}{4}$  culture,  $\frac{1}{2}$  sports
- Nombre important de **sociétés actives au niveau intercommunal**
- **Autres associations actives** : sociétés de villages, "événementiels", AFAM
- Les communes appuient ces sociétés de manière **non homogène**
- Organisation des paroisses et relations avec les communes déjà coordonnées

- **Harmonisation participations communales**
- **Création infrastructures communes attrayantes**

- **Eventuellement moins de soutien**
- **Moins de possibilités d'appuyer des objets à vocation locale**

- **Sociétés indispensables** pour la vie du Val d'Anniviers et doivent être soutenues
- Une **politique de soutien financier aux sociétés** équitable à définir (enveloppes budgétaires)
- **Planification des infrastructures à l'échelle de la vallée** prenant en compte les **besoins des stations et villages**
- Gestion (de proximité) des infrastructures par des **responsables locaux**

## 10. SERVICES SOCIAUX

- **Aides à la famille différentes** d'une commune à l'autre (env. 140'000 francs/an)

- **Harmonisation** de l'aide à la famille
- **Incidences économiques** pour certains bénéficiaires (en cas de hausse)

- **Incidences économiques** pour certains bénéficiaires (en cas de baisse)

- **Mise en place une politique d'aide aux familles** s'inspirant des modèles existants dans les six communes

# 11. TRAFIC, SERVICE D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET VOIRIE

- Entretien des infrastructures et des réseaux : équivalent de **19 personnes à plein temps** + prestataires privés
- Entretien machines du matériel roulant par prestataires privés (130'000.--/an)
- **300 km de routes** 1/2 chemins agricoles et forestiers, 1/4 routes cantonales 1/4 routes communales
- Contribution de 470'000.-- (2002) pour l'entretien des routes cantonales

- Engagement de personnel avec **compétences spécifiques**
- Fixation priorités d'équipement avec moyens plus conséquents par objet
- Une seule répartition pour frais d'entretien des routes cantonales  
→ **Economie sur contribution**

- Difficulté pour la **fixation des priorités** pour la réalisation des infrastructures

# 11 TRAFIC, SERVICE D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET VOIRIE

- **Personnel actuel** des communes **repris** par la commune d'Anniviers
- Objectif : **gestion optimale des ressources humaines**
- Evaluation des compétences du personnel; répartition en fonction des besoins spécifiques et des affinités
- Localisation des employés et équipements en fonction des **besoins "locaux"** (entretien de proximité)
  
- Examen de cas en cas si **prise en charge de plus de travaux** : moins frais de sous-traitance
- Création éventuelle d'un **atelier d'entretien** en collaboration avec autres organisations (triage forestier, RM)
  
- Définition d'une **politique de création d'infrastructure** (routes, parkings) en fonction des besoins de chaque village et station

## 12. ENVIRONNEMENT / AMÉN. DU TERRITOIRE

### 12.1. Alimentation en eau

### 12.2. Evacuation et traitement des eaux usées

### 12.3. Traitement des déchets et des ordures

- **Assez de sources** pour répondre aux besoins de la population, des hôtes et de la lutte contre les incendies
- **Réseaux en bon état**
- **Eaux de surface** en partie séparées dans 3 communes
- Infrastructures disponibles pour recyclage verre, papier et carton
- Mesures à prendre pour **améliorer cette récupération**
- Coûts alimentation en eau **couverts** par contributions usagers
- Coûts pour évacuation et traitement eaux usées **couverts** par contributions usagers
- Coûts pour traitement des déchets et des ordures **financés à 78 % par les usagers**
- Facturations au m3 SIA des bâtiments, mais **tarifs différents**

## 12. ENVIRONNEMENT / AMÉN. DU TERRITOIRE

### Eau / eaux usées / déchets et ordures

- **Harmonisation** de la tarification aux usagers
- Eventuellement **liaison** des réseaux d'eau → meilleure sécurité de l'alimentation
- Détermination de **sites idéaux** sans décharge et/ou déchetterie dans chaque commune

- Les réseaux d'eau devront être entretenus et complétés
- Compléments au réseau d'égout essentiellement dans nouvelles routes communales
- A terme, toutes les zones à bâtir équipées de séparatifs bon fonctionnement de la STEP
- Recherche d'une meilleure politique de gestion et de valorisation des déchets
- Les usagers doivent assumer les coûts
- **Les règlements** eaux/égouts/ordures devraient être **harmonisés avant la fusion** pour pouvoir entrer en vigueur immédiatement

## 12.4. Dangers naturels et zone à protéger

- Mesures de protection supplémentaires doivent être envisagées

- **Meilleure définition des priorités**  
en fonction des risques dans la  
région et non par territoires  
communaux

- Protection contre dangers naturels (zones à bâtir/voies de communication) :  
priorité
- Priorités à fixer à partir d'un inventaire global des dangers potentiels

## 12.5. Réglementation aménagement du territoire

- Mesures particulières visant à protéger l'**harmonie des sites habités** : 4 communes **subventionnent la rénovation de bâtiments** avec valeur patrimoniale (de manière différenciée)

- Harmonisation des réglementations
- Plus grand territoire à gérer = meilleure opportunité de répartition des zones

- Frais pour élaboration du nouveau règlement
- Divergences à harmoniser à moyen terme
- Gestion du patrimoine bâti historique différente : Risque de **perte des particularités locales**

- Plans de zones et règlements sur les constructions à **harmoniser à moyen terme**. Maintien de particularités propres aux différents villages
- **Réserver des zones d'habitat** pour disposer de terrains à prix raisonnables pour les domiciliés
- Harmonisation des participations financières pour le maintien du patrimoine bâti avec cadre budgétaire défini

## 12.6. Police et commission de construction, cadastre

- Procédures à suivre pour demandes d'autorisation de construire homogènes
- Manières de percevoir les **émoluments différents** d'une commune à l'autre
- 6 teneurs de cadastre, salariés ou sur mandat; Coût : 145'000.-- par an

- Une seule commission : diminution des frais et amélioration du suivi
- Gestion améliorée / **service technique plus professionnel**
- Harmonisation des procédures et des émoluments

- Il sera créé un cadastre géré par la commune

# 13. ECONOMIE

## 13.1. Energie

- Distribution d'énergie et investissements assurés par Sierre Energie SA
- Communes partenaires de Sierre Energie SA et de Gougra SA

- Meilleure **utilisation de l'énergie gratuite**
- Meilleure **capacité de négociation vis à vis des repreneurs d'énergie**

- Sierre Energie SA continuera à gérer l'approvisionnement en courant électrique

## 13.2. Entretien et exploitation des forêts

- Gestion des forêts par bourgeoisies en collaboration avec communes
- Dès 2004 exploitation par triage forestier d'Anniviers

- **Moins d'interlocuteurs** pour le triage forestier d'Anniviers

- Entretien et exploitation forestière inchangés

# 14. SECURITE PUBLIQUE

## 14.1. Organisation judiciaire et policière

- Police communale assurée en commun pour une partie des communes
- 1 corps de justice par commune

- Simplification administrative et amélioration des prestations

- Justice communale réorganisée au niveau d'Anniviers dès que possible et indépendamment de la fusion
- Un seul responsable du contrôle des habitants - bureaux communaux → guichet
- Mise en place d'une police communale avec plusieurs agents

## 14.2. Sécurité publique, feu, PC

- Corps de sapeurs-pompiers + CSIB
- PCi d'Anniviers opérationnelle dès 2005

- Simplification
- Achats de matériels : équipements mieux adaptés

- **Un seul corps de pompiers** avec détachements dans les stations / villages

## 15. FORMATION

- Formation primaire et secondaire assuré par le centre scolaire
- Subside aux apprentis et étudiants
- Formation d'adultes : Université populaire et CDAVAL

- Harmonisation des appuis accordés aux étudiants et apprentis

- Secteur neutre

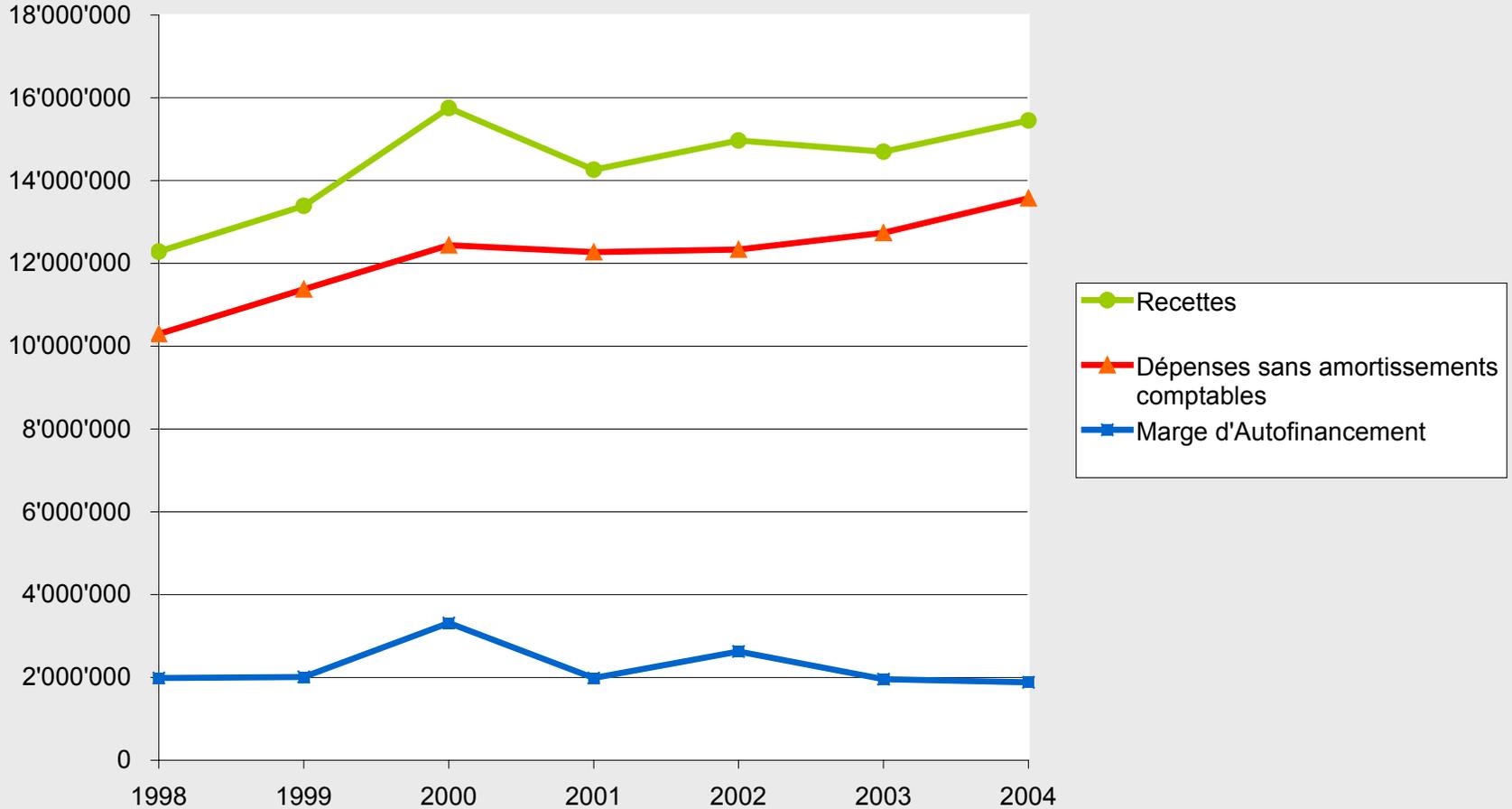
# 16. FINANCES ET IMPÔTS

## 16.1. Introduction

- Plusieurs **comptes gérés de manière intercommunale** (dépenses nettes : 3.2 millions; dette nette : 5 millions)
- St-Luc comptabilise des travaux importants (trafic et réseau d'égouts) dans comptes de fonctionnement : 1998 à 2004 : environs 3 millions
- Fausse les comparaisons entre communes
- Approche globale et vision objective de la situation financière difficile

## 16.2. Comptes de fonctionnement

EVOL. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 98-04 (6 COMMUNES CUMULEES)



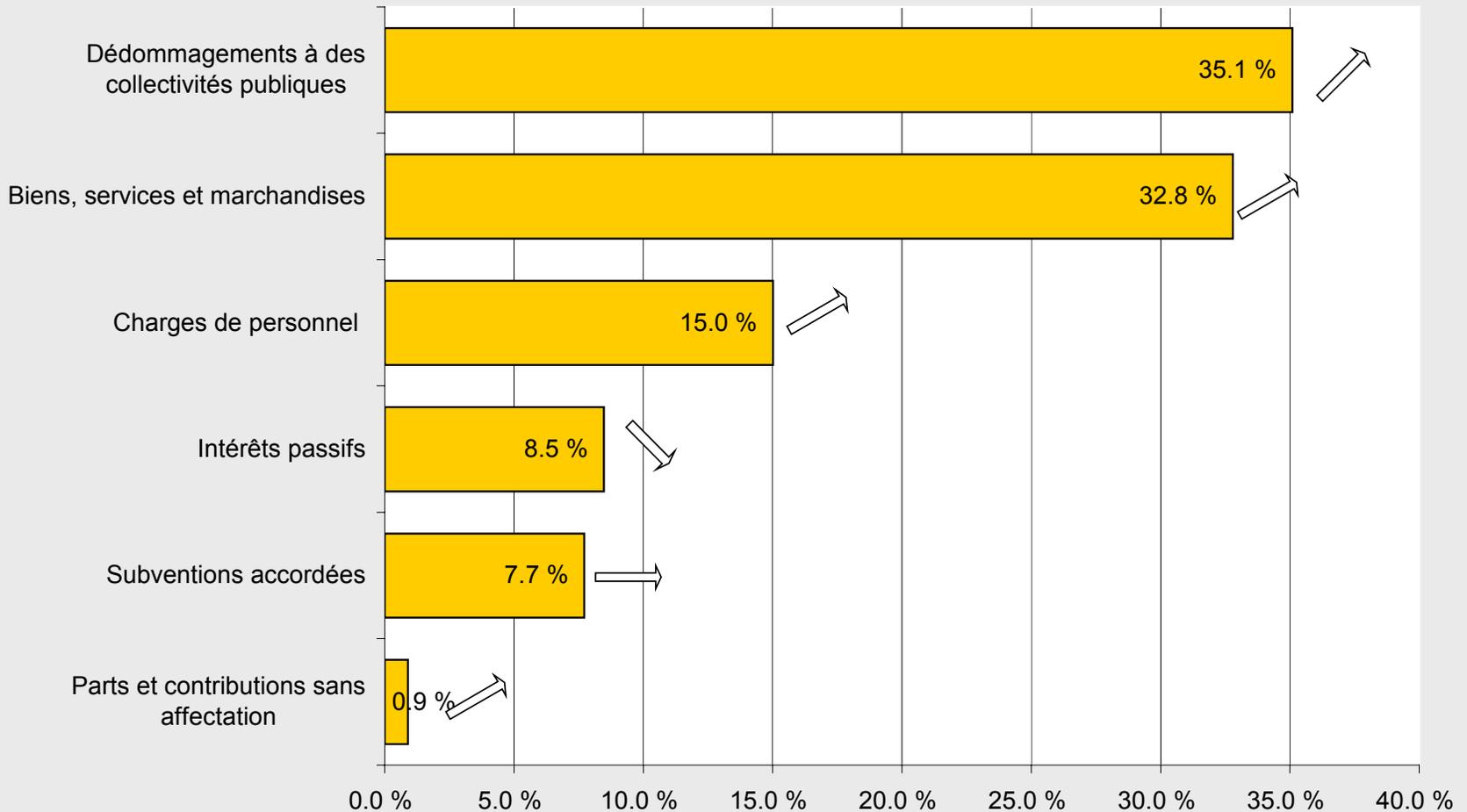
## 16.2. Comptes de fonctionnement

- **Une seule manière d'imputer les postes de charges**  
"intercommunaux" (centre scolaire, UTO, STEP)
- **Meilleure vision d'ensemble** sur sources et utilisation des moyens

- Comptes de fonctionnements "consolidés" y compris secteurs intercommunaux qui représentent 3.2 millions ou 26 % des dépenses de fonctionnement

## 16.2. Comptes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE MOYENNE 1998-2004 (6 COMMUNES CUMULEES)



## 16.2. Comptes de fonctionnement

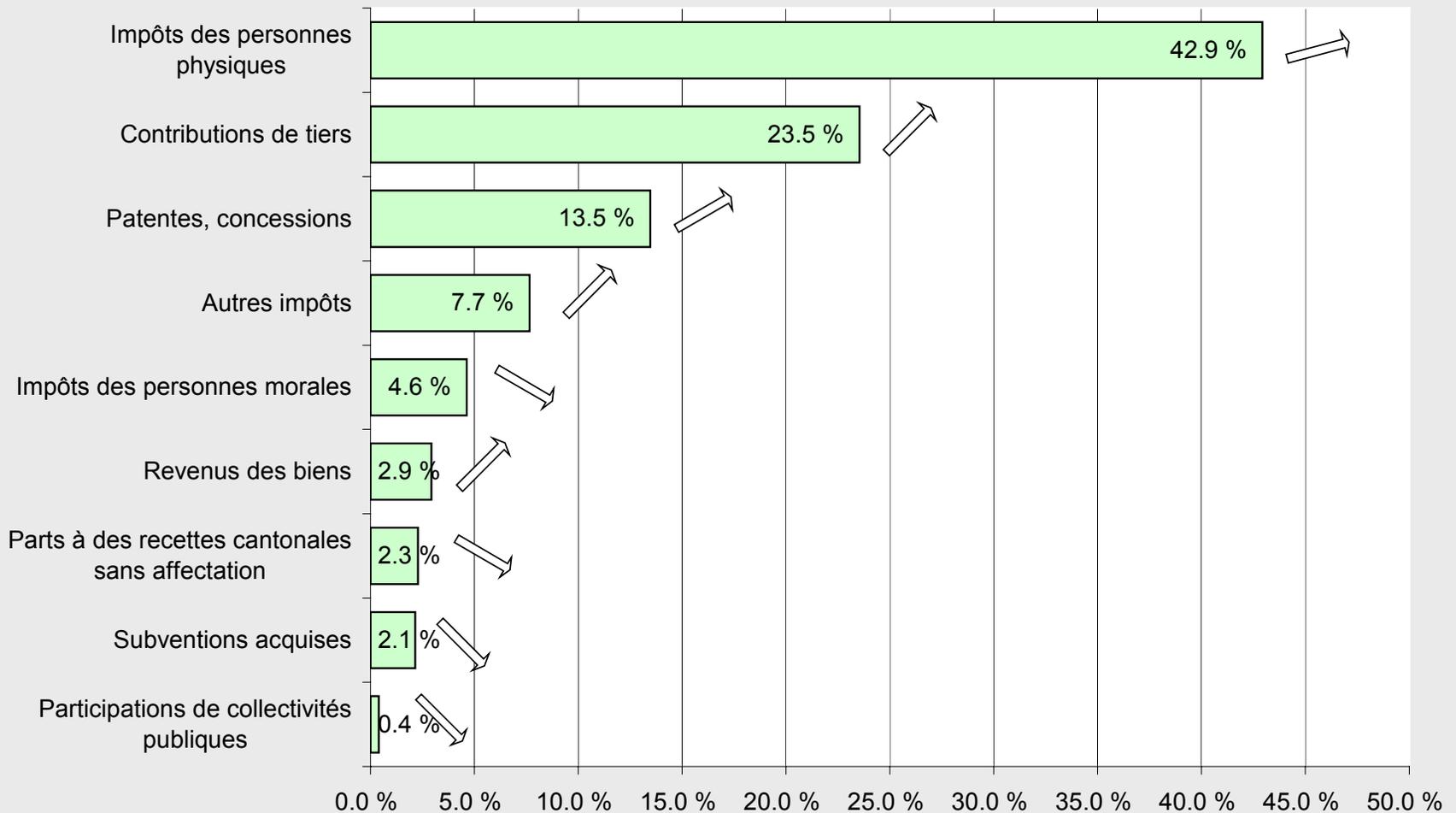
### **Economies :**

- **Charges de personnel** (à moyen terme)
- **Plus de tâches réalisées à l'interne**
- **Meilleures conditions** de la part des fournisseurs de biens et services
- **Intérêt** (gestion des liquidités / crédits)

- Coûts supplémentaires durant les deux à trois premières années (période de mise en place)

## 16.2. Comptes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE MOYENNE 1998-2004 (6 COMMUNES CUMULEES)



## 16.2. Comptes de fonctionnement

- **Harmonisation** fiscalité / parafiscalité
- **Suppression clés de répartition** et multiples décomptes de répartition. Egalement favorable pour le canton
- **Diminution** fiscalité / parafiscalité pour une **majorité** de contribuables

- Possible **baisse recettes fiscales et taxes** par une harmonisation "vers le bas"
- Possible **augmentation** fiscalité / para-fiscalité pour une **minorité** de contribuables

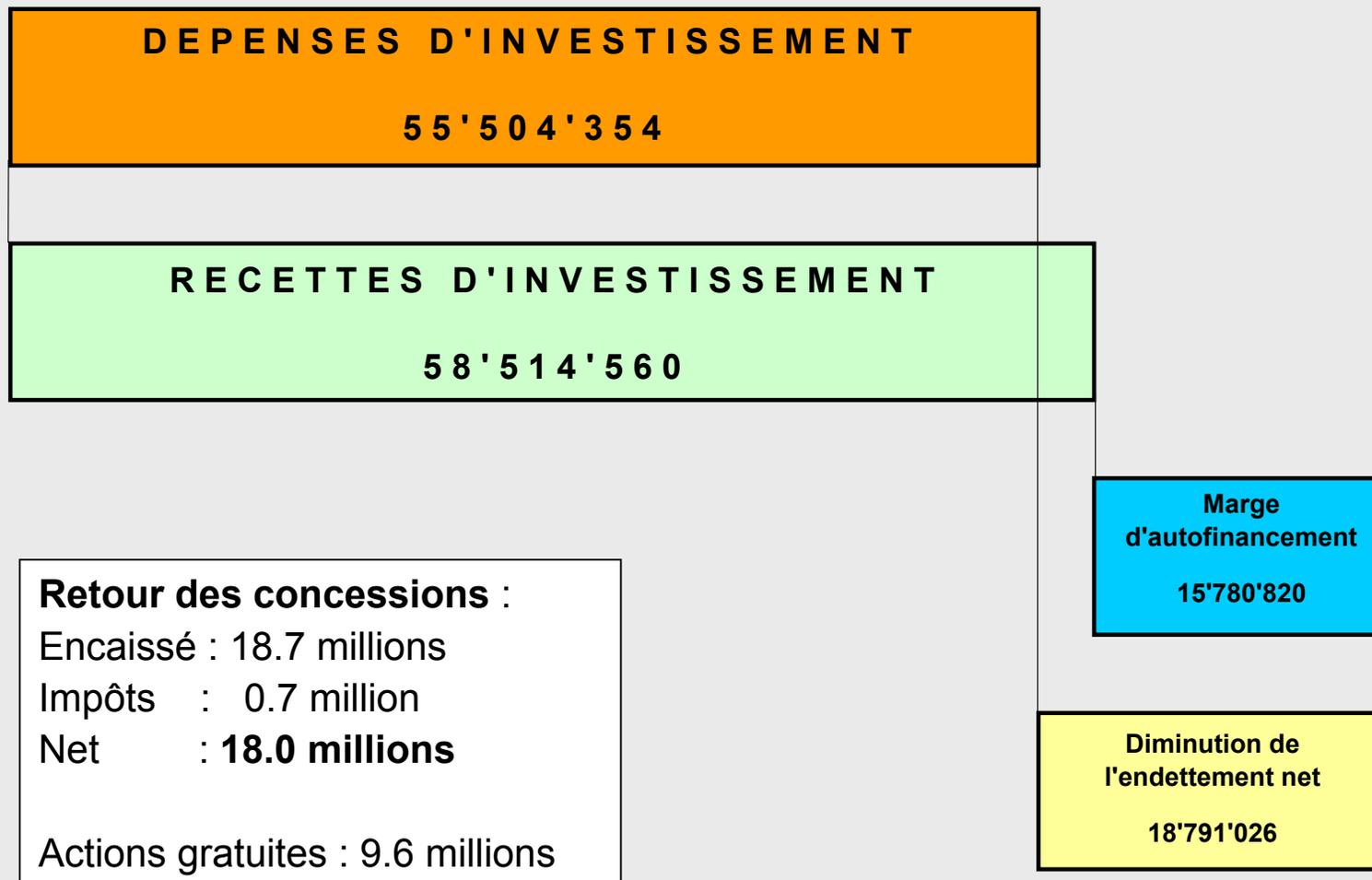
## 16.2. Comptes de fonctionnement

- Péréquation financière : gain potentiel de 800'000.– environ (sous toutes réserves car décision en cours de législature)
- Négocier avec le canton pour que ce montant supplémentaire soit identique (voire supérieur ?) en cas de fusion

Communes	Répartition totale	Alimentation par les communes	Solde
Ayer	400'000	22'392	+ 377'608
Chandolin	181'032	13'329	+ 167'703
Grimentz	182'387	8'557	+ 173'830
St-Jean	105'045	5'307	+ 99'738
St-Luc	195'925	28'291	+ 167'635
Vissoie	43'831	8'633	+ 35'198
<b>Anniviers 6 communes</b>	1'108'220	86'509	<b>+ 1'021'711</b>
Moyenne 98-04	329'000	128'000	+ 201'000
Différence	+ 779'220	- 41'491	<b>+ 820'711</b>
<b>Anniviers 1 communes</b>	400'000	86'509	+ 313'491
Moyenne 98-04	329'000	128'000	+ 201'000
Différence	+ 71'000	- 41'491	<b>+ 112'491</b>
<b>Perte en cas de fusion</b>	- 708'220		<b>- 708'220</b>



## 16.3. Comptes d'investissement

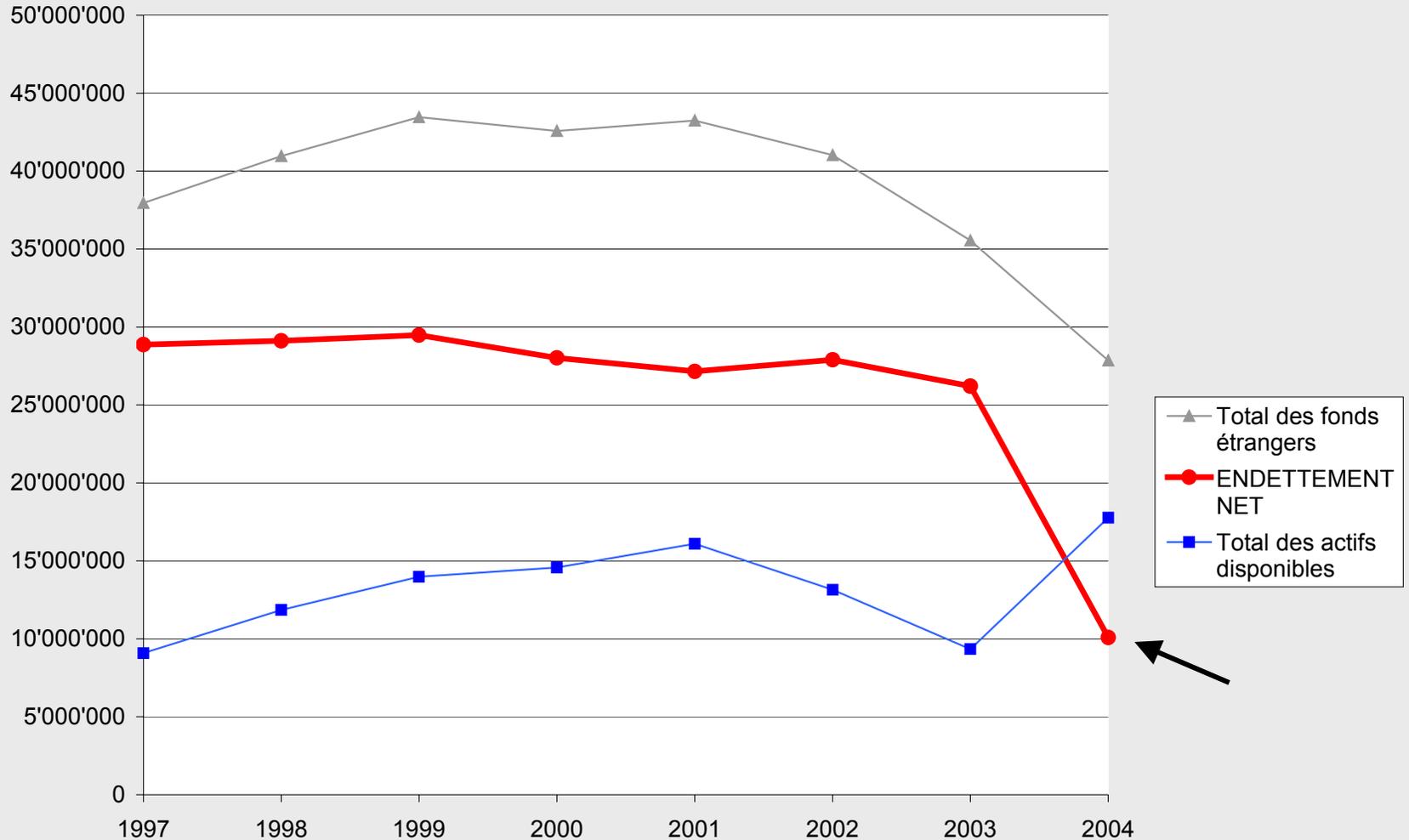


## 16.3. Comptes d'investissement

- **Meilleure planification** de l'activité d'investissement
- Meilleure possibilité d'investir de **manière anticyclique** en cas de crise / surchauffe

- Possibles difficultés dans **l'attribution des moyens investis** par villages - stations (crainte des petits villages)

## 16.4. Bilan financier



Valeur des actions :  
environ 12 millions

## 16.4. Bilan financier

- Meilleur "rating" bancaire
- Meilleure **gestion des liquidités / dettes**
- **Clarté du bilan** par intégration des actifs et passifs intercommunaux

- La commune d'Anniviers reprendra l'**ensemble des actifs et passifs** des six communes

## 16.6. Perspectives financières

- D'ici à 2009 :
  - Investissements réalisés
  - Modifications législatives (péréquation financière intercommunale)
  - Report de charges du canton sur les communes ???
- Etablissement d'un **budget prévisionnel** prématuré :
  - Premier budget prévisionnel avant votation des assemblées primaires
  - Version définitive en 2008
- Politique de répartition des travaux importants entre comptes de fonctionnement et d'investissement à définir
- **Bilan de départ** de la commune d'Anniviers à établir de manière précise :
  - Eléments financiers
  - Actifs et passifs transitoires
  - Immobilisations à porter à l'actif : patrimoine financier et administratif

# 17. CONCLUSIONS

## 17.1. Avantages et contraintes

- Etre **maître des institutions** fonctionnant actuellement de manière **intercommunale**
- Améliorer l'**efficience des services** communaux (mise en commun des forces existantes, création de postes plus spécialisés)
- Créer des postes de travail **attractifs**
- Réduire le nombre de candidats aux conseils communaux
- Pour les autorités politiques, gagner un temps précieux et de la **rapidité dans la prise de décisions**
- Développer une **vision commune** et une force plus grande pour la représentation d'Anniviers

- **Perte de pouvoir de décision** au niveau local
- Crainte de **marginalisation des petits villages** à l'intérieur d'une grande commune
- Crainte de **perte du service de proximité** en matière administrative et de voirie

## 17.2. Calendrier

Septembre 2004	Examen et discussion du dossier, délibérations des conseils communaux
Octobre 2004	Dossier de fusion définitif
Novembre 2004	Décision des conseils communaux sur la poursuite du processus
1 <sup>er</sup> trimestre 2005	Négociation avec le canton concernant l'aide à la fusion
2ème semestre 2005/2006	<b>Campagne d'information</b> à la population
Eté 2006	Elaboration d'un premier <b>budget prévisionnel</b> de la commune d'Anniviers
Automne 2006	<b>Délibérations des assemblées primaires</b>
<b>3 décembre 2006</b>	Vote des assemblées primaires <b>et des Bourgeoisies</b> sur la fusion

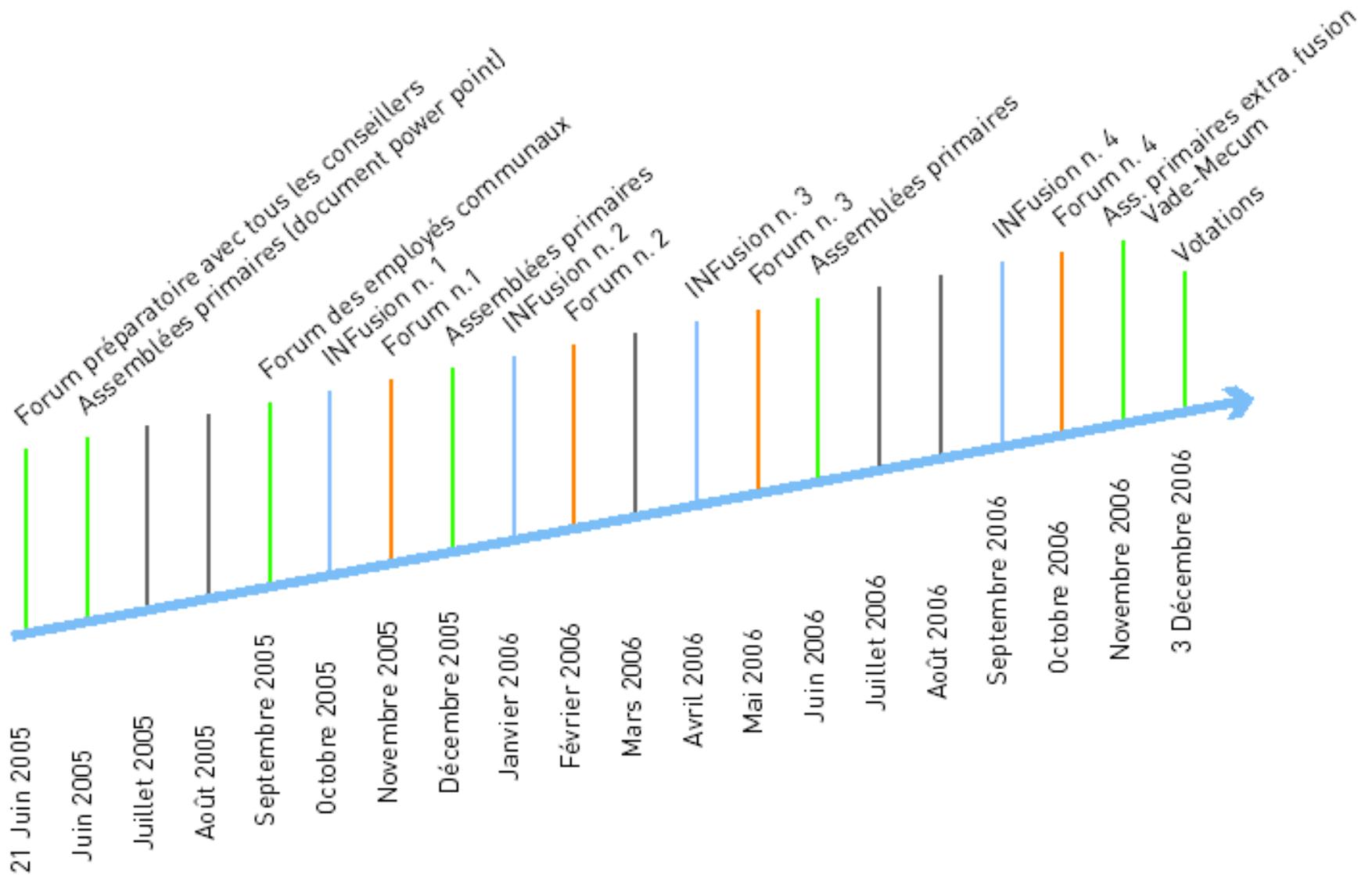
**Le processus de fusion est abandonné en cas de refus des assemblées primaires**

## 17.3. Calendrier en cas d'acceptation par les assemblées primaires

2007	Elaboration du contrat de fusion
	Elaboration du rapport des conseils communaux à l'intention du Conseil d'Etat
	Elaboration du projet de décision par le Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil
	Elaboration du décret de fusion
	Décision du Grand Conseil et publication dans le Bulletin Officiel
2007 - 2008	Préparation de la fusion par les conseils communaux
Automne 2008	Elections des autorités de la commune d'Anniviers

**1<sup>er</sup> janvier 2009 : Fonctionnement de la commune d'Anniviers**

## 17.4. Calendrier prévisionnel de la communication au vote



## **17.4. Thèmes de la communication**

- 1. Services de proximité**
- 2. Fonctionnement de la nouvelle commune, aspects politiques et identitaires**
- 3. Finances**
- 4. Tourisme et aménagement**

## 18. Éléments à compléter dans les phases ultérieures

- Éléments encore à compléter en cas d'acceptation de la fusion par les assemblées primaires :
- Mise en place de l'**organigramme** de la commune d'Anniviers
- Organisation des **guichets de proximité**
- **Inventaire des biens** du patrimoine financier et administratif
- Etablissement d'un **bilan de départ** de la commune d'Anniviers incluant tous les actifs et passifs intercommunaux
- Etablissement du **budget prévisionnel** de la commune d'Anniviers
- Détermination des **taux d'imposition**, taxes et aides à la famille
- Elaboration de lignes directrices en ce qui concerne la définition d'une **politique d'investissement** par villages / station et par domaine d'infrastructure
- **Inventaire et des investissements** à réaliser par villages / stations pour la première législature, **fixation de priorités**

# Une recommandation et une proposition

- **Porter une attention particulière au personnel des communes :**
- La commune d'Anniviers devra pouvoir compter sur les compétences et la motivation de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Le bouleversement découlant de la fusion entraînera inévitablement des craintes et de l'insécurité pour une partie du personnel. Il faudra beaucoup expliquer pour rassurer.
- **Création d'une "assemblée constituante" formée des 30 conseillers communaux :**
- Pour l'ensemble des travaux qui devraient durer de 2007 à 2008.
- Elle mettrait en place des commissions qui élaboreraient des propositions débattues en plénum pour déboucher sur des décisions.
- Dans ce travail, les "constituants" pourraient s'appuyer sur le personnel communal et, si nécessaire, sur des experts extérieurs.



**VERS UN PAS HISTORIQUE ?**

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

**ET**

**A VOUS LA PAROLE**